

Le créancier face aux entreprises en difficultés

Objectifs

- Pour mieux se protéger, bien connaître la loi de sauvegarde des entreprises en difficulté et ses modifications afin d'éviter les pièges auxquels est confronté tout créancier dont l'entreprise cliente est en difficulté. Adopter les bonnes garanties.
- Pour savoir suivre et contrôler le déroulement des dossiers contentieux par une bonne connaissance des règles de procédure, pour qu'un dialogue constructif puisse s'instaurer entre l'entreprise et ses avocats.
- Connaître les modifications apportées par l'ordonnance 15 septembre 2021 pour les créanciers, notamment au niveau des déclarations de créances, et les impacts de la réforme des contrats pour les créanciers subissant la procédure collective de son co-contractant.

Participants / Prérequis

Responsables et collaborateurs des services contentieux des entreprises ou des banques confrontées à un client qui dépose son bilan.

Prérequis : Avoir des notions en droit des entreprises.

| THEMES TRAITÉS | |
|---|--|
| La place du créancier dans les procédures collectives | <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi de la procédure par le créancier : la désignation en qualité de contrôleur / le résolution du plan |
| Les problématiques de la déclaration de créance | <p>Conséquences de l'ouverture d'une procédure sur le dirigeant</p> <ul style="list-style-type: none"> • La situation du dirigeant dans les procédures collectives. • Les sanctions contre le dirigeant. <p>Conséquences de l'ouverture d'une procédure sur la caution</p> <ul style="list-style-type: none"> • La caution dans la procédure de la conciliation à la procédure de liquidation. • La caution dans la procédure de redressement judiciaire et de sauvegarde • Actions et interdictions. <p>Focus sur la procédure spécifique de sortie de crise</p> <p>Point sur la jurisprudence récente</p> |
| Consultation des créanciers sur les propositions de plan | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le régime des contrats en cours. • Les plans de continuation. • Les plans de cession. | |

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

Le créancier face aux entreprises en difficultés

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présente, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présente enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Intervenant :

Maitre Francis BONNET des TUVES, avocat spécialisé en droit bancaire et procédures collectives, en recouvrement de créances, procédures judiciaires. Depuis 2012 il intervient en tant que conseil auprès des entreprises, dans la mise en place des procédures de recouvrement amiable, judiciaires et collectives. Il est le conseil habituel des grands groupes bancaires français et européens en charge des procédures judiciaires. Cette expérience acquise dans l'exercice du quotidien, donne à ses formations une approche pratique et actualisé du recouvrement de créances, de l'amiable aux procédures judiciaires et collectives.

Durée : 1 jour, soit 07 h.

Coût HT : 690€

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Programme mis à jour en janvier 2024.